

Département
Du Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
De CAMBRAI

Canton
De CAUDRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 28 MAI 2021

Commune de
HAUSSY
59294

Tél. 03.27.72.03.70

E-mail : haussy.mairie@orange.fr

Date de la convocation : 21.05.2021
Date d'affichage de l'avis : 21.05.2021
Nombre de Conseillers en exercice 19

Présents	16
Absents	03
<u>DONT</u> Procurations	01
<u>DONC</u> Votants	17

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle des fêtes municipale, en raison des mesures sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCLY, Maire.

Etaient présents : M. BOUCLY Jean-Marc, Maire, Mme LEVREZ Hélène, M. GRESSIEZ Bertrand, Mme NECENDRE Mireille, M. LOINTIER Gérard, Adjoint, Mme LEVEQUE Maryse, M. CYHANYK Michel, M. BUISSET Henri, Mme PAVOT Fabienne, Mme PLACE Gwenaëlle, Mme PAVARD Valérie. Mme BADOR Sandra, Mme CANONNE Marie-Laure, Mme COUSIN Angélique, M. MENARD Nicolas, M. SUEUR Sébastien, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration : M. FERREIRA DE ALMEIDA Frédéric à M. GRESSIEZ Bertrand

Etaient absents : M. DELACHE Frédéric, M. ROGER Benoit

Secrétaire de séance : Mme CANONNE Marie-Laure

QUESTION N° 1 : CONSTITUTION DE LA LISTE PREPARATOIRE DE LA LISTE DES JURES DE LA COUR D'ASSISES DU NORD AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la circulaire préfectorale en date du 14 AVRIL 2021, il y a lieu de procéder au tirage au sort de trois personnes (nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral) pour la formation de la liste préparatoire de jurés pour l'année 2022 avant le 15 juin 2021.

Les électeurs tirés au sort devront avoir atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier 2022. Les électeurs ayant siégé en qualité de juré depuis moins de cinq ans ne doivent pas figurer sur la liste.

La liste électorale 2021 comporte 114 pages de 10 électeurs par page et la dernière page

N° 115 comporte 1 électeur :

1^{ère} personne : 1^{er} tirage : page 25 2^{ème} tirage : ligne 10

Monsieur DANGREAUX Lucas né le 16 février 2001 n'aura pas atteint l'âge de 23 ans au 01.01.2022.

Nouveau tirage : 1^{er} tirage : page 25 2^{ème} tirage : ligne 05

Madame DANGREAUX Eugénie épouse MIROUX, née le 12 janvier 1942 à HAUSSY (Nord),
Domiciliée à HAUSSY, 4, rue Jules Ferry.

2^{ème} personne : 1^{er} tirage : page 79 2^{ème} tirage : ligne 01

Monsieur MEULON Bertrand, né le 18 juillet 1968 à VALENCIENNES (NORD), domicilié à HAUSSY, 41, rue du Maréchal Foch,

3^{ème} personne : 1^{er} tirage : page 88 2^{ème} tirage : ligne 07

Monsieur PONCELET Matthieu né le 10 août 2000 n'aura pas atteint l'âge de 23 ans au 01.01.2022.

Nouveau tirage : 1^{er} tirage : page 58 2^{ème} tirage : ligne 03

Madame LANQUETTE Laetitia épouse ROGER, née le 18 mars 1983 à DENAIN (Nord),
Domiciliée à HAUSSY, 14, rue Victor Hugo.

Les intéressés seront destinataires d'un courrier conformément à l'article L 261-1 2^{ème} alinéa du Code de Procédure Pénale. La liste devra adressée au Greffe de la Cour d'Assises en version papier et dématérialisée avant le 15 juin 2021.

QUESTION N° 2 : Plan d'épandage des boues issues du traitement des eaux pompées du canal de l'Escaut

Monsieur le Maire informe que le 10 mai 2021, un dossier (en version numérique) de porter à connaissance composé d'un résumé non technique, d'une étude de plan d'épandage et d'une étude d'incidences et d'annexes, accompagné du projet d'arrêté proposé par la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a été reçu en mairie par courrier postal.

Le conseil municipal doit émettre un avis au plus tard pour le 15 juin 2021.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL EMET UN AVIS DEFAVORABLE A CE PROJET,
PAR 14 VOIX CONTRE/ 00 POUR /03 ABSTENTIONS.**

Question N° 3 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental « Produit Amendes de Police » ou « Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération »

Il est possible de déposer auprès du Conseil Départemental deux dossiers différents avant le 31 mai 2021 :

« Produit Amendes de Police »

« Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération »

AUCUN DOSSIER A PRESENTER – ACCORD A L'UNANIMITE

QUESTION N° 4 : SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'un crédit de 15 000 € a été voté au budget primitif 2021.

Il précise que cette année en raison de la crise sanitaire qui perdure, les associations n'ont pas tenu leur assemblée générale ; certaines risquent d'être en difficulté financière cette année. Il pense qu'il sera peut-être nécessaire d'aider certaines associations un peu plus tard dans l'année. Il propose d'affecter les subventions 2021 de manière à aider différemment les associations qui ont eu des charges malgré la crise sanitaire (licences à payer par exemple) de celles qui n'ont pu fonctionner mais qui n'ont effectué aucune dépense.

Il suggère de verser la moitié des subventions votées en 2020 puis selon le bilan financier fourni par les associations, moduler le solde à payer selon leur santé financière.

Il rappelle également pour les nouveaux élus que les élus, membres des associations subventionnées par la commune, ne doivent prendre part ni au débat ni au vote de la subvention pour ces associations (Notion de conflit d'intérêts).

Les avis divergent sur la notion d'aide à certaines associations plutôt que d'autres, la notion d'entraide entre associations.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, VOTE LES SUBVENTIONS SUIVANTES IDENTIQUES A CELLES VERSEES L'AN DERNIER :

Union Sportive Haussoise	2 975 €
Harmonie Municipale (Nicolas MENARD sort)	2 550 €
Amicale Laïque (Gérard LOINTIER, Mireille NECENDRE et Bertrand GRESSIEZ sortent)	2 550 €
Ecole de Musique (Nicolas MENARD sort)	1 275 €
Haussy Portes Ouvertes (Sébastien SUEUR sort)	1 200 €
Club des Aînés (Maryse LEVEQUE sort)	765 €
La Gaule Haussoise	595 €
Société de Chasse	550 €
Comité FNACA	510 €
U.N.C.	510 €
Association Gym Tonic (Marie-Laure CANONNE sort)	425 €
Institut de recherches sur le Cancer	50 €
Le Nouveau Planning Familial	50 €
<i>Le nouveau planning familial n'a pas fourni son RIB – subvention non versée en 2020</i>	
Association des Paralysés France	50 €
Association Française Sclérosés en Plaques	50 €
Comité Amiante CAPER de THIANT	50 €
Le Sport Citoyen (ex U.S.E.P. Circonscription de Le Cateau) en <i>attente de demande (Le compte bancaire étant apparemment clôturé, le versement 2019 étant revenu)</i>	
Association PETITS PAS	150 €
Team Silla Taekwondo	425 €

(En attente car l'association serait dissoute prochainement ...)

QUESTION N° 5 : PROJET DE DELIBERATION
Loi de Transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019 :
Application des 1 607 heures obligatoire au 1^{er} janvier 2022 au plus tard.

L'article 47 de la Loi 2019-628 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique instaure l'abrogation des régimes dérogatoires à la durée hebdomadaire du travail. Pour résumer, dans certaines collectivités, le nombre de jours de congés exceptionnels était particulièrement important.

Afin d'harmoniser le temps de travail pour toutes les collectivités (grandes ou petites, où qu'elles soient situées en France), il sera obligatoire pour tous les agents d'effectuer un nombre total de 1 607 heures annuelles dont le total est détaillé ci-après :

Nombre de jours d'une année	365 j
Repos hebdomadaire	104 j
Jours fériés	8 j
Jours de congés annuels	25 j
Jours travaillés par an	228 j
Heures travaillées 228 x 7 h = 1596 heures arrondies à 1 600 heures	
Journée de solidarité (lundi de Pentecôte)	7 heures
Total heures travaillées sur une année	1 607 heures.

Il y a lieu de proposer un projet de délibération au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (pour nous CDG59). Après avoir réceptionné leur avis, il y aura lieu de délibérer à nouveau afin que la délibération prenne effet au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire de Maire ont assisté à une réunion sur le sujet à LILLE en fin d'année 2019 et le 13 février 2020.

Les conseils municipaux devaient délibérer dans le délai d'un an après leur renouvellement soit en mars 2021.

Or, avec l'année 2020 particulièrement compliquée, liée à la crise sanitaire, le sujet n'a pas été traité.

Le CDG 59 a organisé une nouvelle réunion en visio-conférence le 19 avril 2021 pour toutes les communes qui souhaitaient y participer.

Lors de cette réunion, après sondage en direct, il est apparu que 78 % des communes n'avaient pas encore appliqué cette nouvelle obligation.

Il est donc urgent et important de se pencher sur le sujet à présent.

Dans notre commune, le personnel bénéficiait de 28 jours de congés annuels au lieu des 25 jours réglementaires, il est donc obligatoire de compenser les 3 jours supplémentaires qui étaient octroyés depuis de très nombreuses années et la journée de solidarité du Lundi de Pentecôte doit faire l'objet de 7 heures de travail., soit 4 jours ou 28 heures.

Aucune autre journée exceptionnelle ne peut plus être accordée à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Plus de congés extra-légaux, ni d'autorisations d'absence non réglementaires (les autorisations d'absence réglementaires feront l'objet d'un décret d'application à venir).

Le personnel territorial de notre commune est composé de 9 agents titulaires et de 2 agents contractuels.

Plusieurs possibilités sont envisagées :

- Travailler 7 samedis matin de 4 heures afin d'atteindre 28 heures à compenser
- Ramener la durée des congés légaux à 25 jours et combler les 7 heures de la journée de solidarité (lundi de Pentecôte).

Etant donné la modicité des heures à combler, il n'est pas apparu judicieux d'allonger le temps de travail hebdomadaire.

Après concertation avec les membres du Personnel Territorial, il est apparu que ceux-ci préfèrent abandonner les trois jours de congés dont ils bénéficiaient au-delà des 25 jours réglementaires et travailler le lundi de Pentecôte pour la journée de solidarité.

Aucune badgeuse n'est actuellement installée et ne sera installée dans les services municipaux. Les agents sont invités à rendre chaque fin de mois leur fiche mensuelle d'heures travaillées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'application des 1 607 heures telle qu'elle a été étudiée avec le personnel, à savoir :

- **Abandon des trois jours de congés supplémentaires**
- **Lundi de Pentecôte travaillé pour la journée de solidarité.**

Mais se prononcera à nouveau dès que le Comité Technique Paritaire Intercommunal auprès du C.D.G.59 aura rendu son avis.

QUESTION N° 6 : ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

En raison du double scrutin, il y a lieu d'organiser précisément les créneaux horaires à assurer par les Membres du Conseil Municipal.

QUESTION N° 7 : QUESTIONS DIVERSES

A/ A.F.I.A.F.A.F : VERSEMENT SOLDE PARTICIPATION TRAVAUX CONNEXES

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération N° 2020-021 relative à cette affaire
En cette année 2021, les travaux sont définitivement achevés et le Procès-Verbal de réception doit être transmis tout prochainement au Président de l'A.I.F.A.F.A qui sollicite le versement du solde.
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE VERSER LE SOLDE DE 9 658.78 € A L'A.F.I.A.F.A.F. dès que celle-ci aura transmis le document de réception des travaux.

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2021.

B/ TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE DANS LE VILLAGE :

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur l'Adjoint aux Travaux de présenter cette question.

Celui-ci indique que de nombreux trottoirs ou parties de chaussée méritent d'être réparés en raison de leur état vétuste et souvent dangereux : Trottoir face au 41 rue F Macarez/ Traversée de voirie devant 4 rue de l'Egalité/ trottoir face à la médiathèque (entrée hangar agricole) / angle rue Victor

Hugo bouche incendie/traversée de voirie devant n° 3 rue ANATOLE France/rue Charles Azambre sur 125 mètres.

Trois devis ont été demandés aux sociétés suivantes : LECLERCQ TP /DESCAMPS TP / LORBAN.

Le moins disant est la société LECLERCQ TP DE SOLESMES pour un montant de 22 066.10 € H.T. SOIT 26 479.32 € TTC.

Il est proposé de revoir le devis pour ce qui concerne les deux entrées « agricoles » (rue F MACAREZ et V HUGO) – Matériau à revoir / travaux plus importants avec participation des deux agriculteurs ? Une rencontre sera organisée prochainement afin de trouver la meilleure solution qui tienne dans le temps.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 17 VOIX POUR
ACCEPTÉ LE DEVIS DE LA SOCIETE LECLERCQ TP D'UN MONTANT DE 26 479.32 € TTC
MAIS SOUHAITE QUE CELUI-CI SOIT REVU POUR LES DEUX ENTREES « AGRICOLES ».**

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2021.

C/ EXTENSION RESEAU TELEPHONIQUE RUE OSCAR MARCHANT

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2020-070 en date du 07 décembre 2020 relative au même objet.

Trois devis ont été demandés aux sociétés suivantes : LECLERCQ TP /DESCAMPS TP / LORBAN.

Le moins disant est la société LECLERCQ TP DE SOLESMES pour un montant de 2 511.71 € H.T. SOIT 3 014.05 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 16 VOIX POUR (MME CANONNE Marie-Laure étant intéressée ne prend pas part au vote) ACCEPTÉ LE DEVIS DE LA SOCIETE LECLERCQ TP D'UN MONTANT DE 3 014.05 € TTC POUR L'EXTENSION SUR LE DOMAINE PUBLIC DU RESEAU DE TELEPHONIE JUSQU'A L'HABITATION 4 RUE OSCAR MARCHANT – (LA PARTIE PRIVEE SERA PRISE EN CHARGE PAR LES RIVERAINS CONCERNES).

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2021.

D/ TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC PLACE JEAN JAURES

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur l'Adjoint aux Travaux de présenter cette question.

Celui-ci indique qu'en raison du chantier de la maison médicale, un mât d'éclairage public doit être démonté (ancien luminaire avec trois globes).

Afin d'éclairer cette partie de la Place Jean Jaurès, il est proposé de remplacer ce matériel vétuste et énergivore par un mât de 9 mètres de haut équipé de quatre projecteurs à Led. Celui-ci sera positionné près de la maison communale (Maison des Restos).

Le devis fourni par la société E.I.T.F. de PROVILLE en charge de l'éclairage public sur notre commune s'élève à 5 553.10 € H.T.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 17 VOIX POUR
ACCEPTÉ LE DEVIS DE LA SOCIETE E.I.T.F. D'UN MONTANT DE 5 553.10 € H.T.
POUR LA POSE D'UN MAT AIGUILLE DE 9 M SUR LA PLACE JEAN JAURES.**

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2021.

E/ ACQUISITION D'UN DESHERBEUR THERMIQUE

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur l'Adjoint aux Travaux de présenter cette question.

Celui-ci indique que le nettoyage du cimetière se fait actuellement tous les vendredis matin par deux membres du personnel technique de mars à novembre au moyen d'un désherbeur à gaz.

Une démonstration a eu lieu récemment par la société MAPP de SECLIN pour un matériel plus écologique 6% de gaz et 94 % d'air, plus maniable, plus léger ; ce qui permettrait de faire des économies de gaz mais aussi de simplifier la tâche du personnel territorial et un gain de temps.

Ce matériel PACK EASY PLUS RIPAGREEN est proposé pour un montant de 2 640 € H.T.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 17 VOIX POUR
ACCEPTE LE DEVIS DE LA SOCIETE MAAP de SECLIN D'UN MONTANT DE 2 640 € H.T.
POUR L'ACQUISITION D'UN PACK EASY PLUS RIPAGREEN.**

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2021.

F/ TRAVAUX DE CLOTURE AU CIMETIERE ET AUX JARDINS OUVRIERS

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur l'Adjoint aux Travaux de présenter cette question.

Celui-ci indique que les personnes cultivant les jardins ouvriers situés juste à côté du cimetière se plaignent que ceux-ci ont été endommagés par des véhicules à deux roues.

Les deux occupants ont donc sollicité la Commune afin que les jardins soient clôturés.

Par ailleurs, la clôture du cimetière côté parking, très vétuste, mérite d'être remplacée.

Monsieur l'Adjoint aux Travaux a chiffré les matériaux nécessaires pour clôturer les jardins et refaire la clôture du cimetière côté parking. Le devis approximatif établi par rapport au catalogue LEROY MERLIN s'élèverait à 720 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 17 VOIX POUR
ACCEPTE QUE LES MATERIAUX SOIENT ACHETES POUR CLOTURER LES JARDINS ET LE
CIMETIERE. LES TRAVAUX SERONT REALISES EN REGIE PAR LE PERSONNEL TERRITORIAL.**

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures.

LE MAIRE,

Jean-Marc BOUCLY